

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le vingt quatre octobre
le Conseil Municipal de la Commune de POULAINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,
sous la présidence de M. JULO Guy, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2011

PRESENTS : M. JULO Guy, Mme LESEC Martine, M. PREVOST Jean-Luc,
M. RENAUDAT Jacky, Mme MOUCHET Odile, M. CHAMBONNEAU Lionel, Mlle
BONNIN Cécile, M. PALAZY Frédéric, Mme LE TURNIER Geneviève, M. PESSON
Gérald, Mme LOUET Adette, M. IDASZAK Laurent, M. GAPIN Michel, M. CAILLAT
Daniel.

ABSENT EXCUSE : Mlle GAPIN Cécile

ABSENT: Néant.

Mlle BONNIN Cécile a été élue Secrétaire.

OBJET : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges- Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de POULAINES, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des infrastructures de Transport (SNIT).

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
REÇU S/PRÉFECTURE LE
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE

27 OCT 2011

27 OCT 2011

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy JULO



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage ou de sa publication selon le cas.